**3 EME EDITION**

**JOURNEE LES BELLES SAINT-MAURIENNES**

**DIMANCHE 7 Juillet 2019**

**REGLEMENT DE LA MANIFESTATION**

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et notamment que :

• **LES BELLES SAINT-MAURIENNES est une rencontre amicale de propriétaires de voitures de collection et de prestige organisée au profit de VPA (Vacances Plein Air, association du Lions Club France) et ne peut en aucun cas être assimilée à une épreuve sportive.**

• L’installation se fera entre 8h et 9h30, la fermeture des stands se fera à 18h.

• L’inscription du soussigné entraîne de plein droit la cession des droits à l’image fixe et audiovisuelle dans le monde entier sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l’organisation, aux partenaires et aux médias.

• Le véhicule inscrit doit être à jour d’immatriculation, d’assurance et en possession de tous les documents légaux obligatoires qui seront remis à l’inscription.

• Le soussigné est, vis à vis de son passager ou de tiers, seul responsable de son véhicule et de sa conduite durant toute la durée de la manifestation et participe à cette rencontre amicale de sa seule initiative. Il s’engage à souscrire sa propre police d’assurance incluant obligatoirement une clause responsabilité civile personnes transportées et une garantie vol de véhicule.

**• Le code de la route doit être impérativement respecté.**

• En aucun cas la responsabilité du **LIONS CLUB SAINT-MAUR ALLIANCE** et des organisateurs ne pourra être mise en cause à l’occasion notamment d’accidents entre les participants ou avec des tiers, de vols, pertes, incendie, dégâts, acte de vandalisme, infraction aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

• En conséquence de quoi, le soussigné dégage le **LIONS CLUB SAINT-MAUR ALLIANCE** et les organisateurs de toute responsabilité en cas d’accidents ou d’incidents qui pourraient survenir au cours de cette rencontre amicale et renonce à tout recours contre ceux-ci.

• Le **LIONS CLUB SAINT-MAUR ALLIANCE** a pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des véhicules lors de leur exposition et contracté une police d’assurance responsabilité civile.

**VEUILLEZ ADRESSER LE BULLETIN D’INSCRIPTION DÛMENT COMPLÉTÉ AVANT LE 1ER Juillet ET**

* **LE REGLEMENT PAR VIREMENT (RIB ci-joint) OU PAR CHEQUE A** **L’ORDRE DU LIONS CLUB SAINT- MAUR ALLIANCE (LCSMA)** A L’ADRESSE SUIVANTE : LIONS CLUB ST MAUR ALLIANCE 73 AVENUE DIDEROT 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES**.** LES CHEQUES SERONT MIS A L’ENCAISSEMENT DES RECEPTION (un reçu sera établi sur demande).
* **COPIE PIECE D’IDENTITE, PERMIS DE CONDUIRE, ATTESTATION D’ASSURANCE** pour les pilotes**.**

**CONTACT MANAGER : Charles CHAMPEROUX - TEL 06 26 36 03 02 - charles@samu.fr**